



HAL
open science

Licence Sociologie

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Sociologie. 2013, Université Paris Diderot - Paris 7. hceres-02027337

HAL Id: hceres-02027337

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02027337v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Sociologie

de l'Université Paris 7
Denis Diderot

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes

Licences – Vague D

Académie : Paris

Établissement déposant : Université Paris 7 - Denis Diderot

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Sociologie

Domaine : Sciences humaines et sociales

Demande n° S3LI140006607

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :
Site « Grands Moulins » - 13e arrondissement de Paris.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La mention de licence *Sociologie* offre le choix entre trois parcours : un parcours classique en *Sociologie* et deux doubles parcours : l'un qui permet d'obtenir, en trois ans et avec un volume horaire plus important que le parcours *Sociologie*, une double licence *Sociologie/Economie* ; l'autre qui, dans les mêmes conditions, permet d'opter pour une double licence *Sociologie/Histoire*. Le choix des parcours double-licence doit se faire en première année de licence (L1) pour les étudiants qui débutent par l'université.

La licence de *Sociologie*, quel que soit le parcours, offre une formation approfondie et experte en sociologie et plus généralement en sciences sociales. Elle forme des étudiants à des masters (en sciences sociales au sens large : sociologie, histoire, économie...), mais peut aussi être une bonne formation pour une activité professionnelle après la licence dans le domaine de la médiation sociale. Elle offre en effet une connaissance des idées, théories, techniques inhérentes aux sciences sociales en général (théorie sociale, techniques d'enquêtes, méthodes quantitatives...), mais permet plus largement à l'étudiant de développer une capacité de compréhension du fonctionnement des institutions et organisations collectives, et de rendre compte de ce fonctionnement d'une manière transversale, donc dans tous les champs où l'expertise sociale ou sociétale est utile (action sociale, culture, organisations privées et publiques...).

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La licence de *Sociologie* s'appuie sur une offre de cours en sciences sociales dont le contenu est d'une grande cohérence, qui offre une bonne diversité, et qui est assurée par une équipe pédagogique extrêmement compétente. Elle présente de plus l'avantage de permettre à ceux qui choisissent un double parcours de suivre une formation parallèle en économie ou en histoire.

Sur le plan pédagogique les choix effectués sont excellents. Les cours sont adaptés à l'objectif. L'équilibre est bon entre théorie et techniques d'enquêtes ; la formation technique ne se fait pas au détriment de la formation intellectuelle. La formation présente des ouvertures disciplinaires importantes (en philosophie, droit, ethnologie...) et des unités d'enseignement (UE) libres (en semestre 1 (S1) et semestre 4 (S4)) qui permettent de tirer partie du système LMD. La montée en puissance d'une dimension « sociologie politique » en S6 peut être une forme de spécialisation originale (même si elle est peu affichée). Au total toutes les dimensions de l'approche sociologique sont enseignées. Des cours de professionnalisation existent sur cinq semestres (en S1, S2, S3, S5, S6) et comprennent un stage (en S6). L'intégration des parcours de double licence est bonne. Les choix de tronc commun sont logiques. La formation additionnelle en économie ou en histoire semble d'excellente qualité (le contenu de ces formations en histoire et économie est détaillé dans l'évaluation des licences d'*Histoire* et d'*Economie* de l'établissement, puisque la mutualisation des cours est le fondement de ces doubles licences). La cohérence avec l'approche sociologique est remarquable en économie (dans laquelle la formation est déjà une formation de *Sciences économiques et sociales*), peut-être plus qu'en histoire où le tronc commun paraît somme toute très classique. Cette remarque est cependant à atténuer pour la formation des sociologues, tant on peut considérer que la formation de base en histoire est indispensable à une expertise de haut niveau en sciences sociales (dont l'approche par l'histoire constitue une méthodologie essentielle). Le contenu des Projets Personnels et Professionnels (PPP) est double : des techniques d'enquêtes (qui relèvent donc tout autant de la méthodologie universitaire) et des dimensions plus professionnelles (découvertes des métiers, stages, et en S5 une formation plus originale sur les métiers de la sociologie/anthropologie). C'est un contenu solide et la formation professionnelle par les techniques d'enquêtes et la réflexion sur les missions possibles du sociologue dans la cité est de bonne logique.

Sur le plan de l'aide à la réussite, le dossier est trop peu explicite, même si la réussite a fortement augmenté en licence ces dernières années. Le choix dans ce cadre de diminuer la capacité d'accueil (sans que soit présentée la manière dont cela pourrait se faire) est surprenant. Pour les publics étudiants spécifiques, des dispositifs, peu explicites, semblent exister et donnent un peu de souplesse : dispense de contrôle continu pour certains étudiants, adaptation de l'emploi du temps pour des études suivies en partie à l'étranger, cas particulier d'un étudiant incarcéré... Ces dispositifs sont cependant peu formalisés. Il n'y a pas de cours de mise à niveau, mais il existe une exigence consistant à imposer des cours d'initiation fondamentaux de L1 aux étudiants souhaitant intégrer la L2 ou la L3 et venant d'un autre cursus. Globalement, la mise en place des PPP semble avoir contribué à un redressement très net du taux de réussite et à une baisse très significative du taux d'abandon. C'est de ce point de vue un succès.

Les dispositifs de suivi des étudiants sont bons durant la licence, mais sont difficiles à identifier sur l'articulation licence/master. Le taux de réussite en licence (sur l'ensemble du cursus) est de 80 à 90 %, ce qui est très élevé. Le taux d'abandon en L1, quoiqu'en forte baisse, reste élevé (de 15 à 20 %), mais la maquette est conçue pour y remédier. Le taux de passage en L2 est dans la moyenne nationale (50/60 %) et stable. Le taux de passage en L3 est élevé (80/85 %). En revanche, plus surprenant est le faible taux de poursuite en master (40 % dans l'ensemble, dont 25 % à Paris 7), sans que l'insertion professionnelle (ou dans d'autres formations) soit renseignée. Ce point est un problème, car il n'est pas non plus tout à fait intégré à la réflexion sur le reformatage de la licence. Or, pour une licence générale, on peut donc supposer qu'un taux plus élevé de poursuite en master serait souhaitable... Les dispositifs de double licence se poursuivront-ils plus aisément en master ? Y-a-t il une réflexion sur ce point ?

Les dispositifs de pilotage paraissent assez éclatés entre les parcours comprenant deux disciplines qui sont assez autonomes (les parties « économie » et « histoire » des doubles diplômes semblent relever d'une gestion autonome), et avec une différence de département entre L1 et L2 (Lettres et Sciences humaines) et L3 (UFR de Sciences humaines et sociales (SHS)). Cela crée une difficulté de pilotage de l'ensemble du dispositif... On note ainsi que le conseil de perfectionnement du parcours de sociologie est géré par l'UFR de SHS (qui pourtant ne pilote pas la L1 et la L2 ?), le conseil de perfectionnement de la double licence *Sociologie/Economie* fait l'objet d'une équipe *ad hoc*, tandis qu'il n'existe visiblement pas de conseil de perfectionnement pour la double licence *Histoire/Sociologie*. Cela est peut-être à mettre en relation avec les faibles poursuites en master ou, plus précisément, avec la non prise en compte de ce point important dans la réflexion d'ensemble. En effet, une réflexion globale sur la cohérence d'ensemble de la filière et une gestion dans une seule UFR (au moins pour la partie strictement sciences sociales) amélioreraient sans doute fortement le pilotage d'ensemble et la relation licence/master.

- Points forts :
 - Cohérence, exigences intellectuelles et pratiques de grande qualité.
 - Existence de deux parcours de double licence.
 - Un bon effort de professionnalisation et un taux de réussite en licence qui augmente.
- Points faibles :
 - Pilotage d'ensemble incertain et complexe.
 - Pas de réflexion suffisante sur l'articulation licence/master malgré un taux extrêmement faible (40 % dans les données fournies) de poursuite en master.
 - Peu de suivi des nombreux diplômés qui ne poursuivent pas en master.
 - Les dispositifs d'aide à la réussite restent peu visibles et insuffisamment formalisés.
 - Pas de données sur l'insertion professionnelle.

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de clarifier le pilotage d'ensemble, peut-être en allant vers une gestion du dispositif d'ensemble par un seul département et avec des précisions sur les liens entre parcours (passerelles, cohérence d'ensemble, articulation avec les masters et entre les parcours, développement de la porosité entre les parcours simple et les parcours double licence...).

Les dispositifs d'aide à la réussite gagneraient à être davantage formalisés, en dehors des modules PPP.

Il faudrait également préciser les débouchés en master et réfléchir nécessairement à une possible hausse des poursuites d'études, peut-être en s'assurant que l'effort de construction des doubles licences est suivi ou intégré dans la politique en matière de master et assurera donc une meilleure poursuite d'études.

Il serait très utile d'effectuer un meilleur suivi des étudiants titulaires d'une licence de *Sociologie* et ne poursuivant pas en master (quels sont leur insertion, leurs salaires, leurs carrières et quels autres choix d'orientation ont-ils ?).

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Dispositifs d'aide à la réussite (A+, A, B, C) : B
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la licence (A+, A, B, C) : B



Observations de l'établissement

Le Président

PIVB/NC/YM - 2013 - 183

Paris, le 18 juillet 2013

M. Jean-Marc GEIB
Directeur de la section formations
AERES
20 rue Vivienne
75002 PARIS

Monsieur le Directeur,

L'université se réjouit de la bonne évaluation globale de ses diplômés par les experts de l'AERES. Contrairement à l'évaluation de l'offre de formation menée en 2008, la présente campagne n'a pas donné lieu à une notation unique par diplôme. Ainsi, pour chacun des diplômés, un certain nombre de critères ont été notés : 76% de nos formations ont obtenu une note A+ (12%) ou A (64%) sur le critère du projet pédagogique. Ces notes ont été attribuées à des formations témoignant d'un contenu et d'une structure solides, riches et cohérents, ce dernier argument signifiant en particulier une bonne intégration de tous les parcours de licences ou de toutes les spécialités de master au sein d'une même mention. En outre, la bonne progressivité, l'adéquation entre contenu pédagogique et objectifs de la formation, ainsi que l'ouverture transdisciplinaire ont été particulièrement bien évaluées. Pour les licences en particulier, les experts ont également été attentifs au respect du volume horaire réglementaire (ISOOh sur 3 ans) ainsi qu'aux formations privilégiant le contrôle continu. Du côté des masters, les efforts de mutualisation d'enseignements favorisant le tronc commun, tout comme une bonne articulation entre M1 et M2 et un adossement solide à la recherche ont été soulignés par l'AERES tous domaines confondus.

Concernant l'insertion professionnelle et la poursuite d'études, les résultats sont un peu plus mitigés avec une répartition équivalente entre les notes A et B (39% pour chaque). S'agissant de la poursuite d'études en particulier, la variété des débouchés, en particulier après la licence, a été évaluée favorablement. En revanche, parmi les points à améliorer, les experts relèvent la faiblesse, voire l'absence de lien avec l'OVE pouvant notamment conduire à l'absence de suivi des étudiants sortis du cursus avec ou sans diplôme. De même, certaines données relatives à la poursuite d'études font partie des points à améliorer : le faible taux de poursuite dans un master Paris Diderot pour certaines licences générales, ainsi qu'un faible taux de poursuite en doctorat pour certains masters à finalité recherche.

Le critère spécifique aux licences professionnelles des liens avec les milieux professionnels a remporté une large majorité de notes A (72%). Cette bonne évaluation est justifiée par la diversification des entreprises d'accueil ou une forte implication des professionnels dans les enseignements. Les évaluations encouragent les équipes à formaliser de façon plus systématique ces liens avec les professionnels par l'établissement de conventions de partenariat, ce que nous nous engageons à réaliser promptement. Nous avons également noté la recommandation formulée par l'AERES de nous doter de moyens d'évaluation renforcés au niveau de l'établissement. Ce sera pour nous un objectif majeur.

Nous avons naturellement examiné en priorité les avis les plus défavorables afin de réexaminer dans des délais très brefs notre offre de formation se rapportant à ces maquettes. C'est sur le pilotage des formations que l'évaluation est la moins bonne avec 45% de notes B et 13% de notes C. Les principaux écueils repérés par les experts relèvent notamment d'un sous-encadrement pédagogique, de l'absence de conseil de perfectionnement ou, quand il existe, des lacunes dans sa composition (absence de représentants étudiants, d'extérieurs, de professionnels du secteur concerné). De plus, ont parfois été soulevés un soutien administratif trop faible, des dispositifs de pilotage trop « éclatés » pouvant donner lieu à un manque de coordination au sein d'une mention ou révélant un manque de communication entre différentes disciplines, ou encore remettant en question la pertinence du rattachement d'une spécialité à une mention de master.

Pour la plupart des évaluations, les réflexions des experts et les conseils dispensés ont été constructifs ; des remaniements immédiats ont été inclus dans certaines de nos réponses, nous y reviendrons. Quelques réflexions nous ont semblé plus problématiques et certaines évaluations posent réellement problème. Un échange a ainsi dû être organisé avec l'AERES.

La première difficulté est de portée générale : notre offre de formation, spécialement pour les diplômes de master, a été conçue dans le cadre de la constitution de Sorbonne Paris Cité, établissement dont le périmètre est connu depuis la constitution du PRES éponyme (2009), mais dont l'organisation et le fonctionnement continuent d'être élaborés. Il faut rappeler que pendant la construction de l'offre de formation se sont tenues les Assises de l'enseignement supérieur, suivies de l'affichage par le gouvernement de la politique générale en matière d'organisation de l'enseignement supérieur. Tout au long de ce processus s'est affirmée l'idée de la constitution de communautés d'universités et d'établissements comme un élément fondamental et structurant de l'enseignement supérieur en France, en particulier pour ce qui concerne l'offre de formation. Cette évolution, qui ne fait que poursuivre les efforts déjà engagés par le passé récent dans Sorbonne Paris Cité, a fortement animé les enseignants chercheurs dans leur conception d'une offre de formation de plus en plus cohérente sur notre site Sorbonne Paris Cité.

La perspective d'une forte convergence des formations des établissements partenaires a été intégrée par l'ensemble de la communauté parmi les objectifs à atteindre à court terme, à la demande de la tutelle comme du conseil d'administration du PRES SPC. La préparation de cette convergence, annoncée dès le mois d'octobre 2011, a fortement influencé la construction de notre offre de mentions et de spécialités de master pour le contrat 2014-2018. Elle s'incarne spécialement dans la généralisation des partenariats d'habilitation conjoints tissés entre les mentions et spécialités de master au sein de SPC. Pour Paris Diderot, ce sont plus de 30% de nos spécialités qui ont été conçues ou restructurées dans le cadre d'une co-habilitation. Ce travail de densification des partenariats au sein de SPC n'est pas achevé ; il se poursuivra désormais en fonction des normes nouvelles que fixe la loi ESR et que détailleront les arrêtés d'application relatifs aux diplômes de Licence et de Master. Ajoutons qu'un tel processus de transformation est nécessairement long et que nous sommes en quelque sorte au milieu du gué. Il y a donc lieu de souligner cette instabilité importante du contexte académique et institutionnel qui a constitué l'environnement du travail d'élaboration de notre offre de formation. Cette instabilité a eu de nombreux effets gênants sur nos projets de maquettes, qui ne nous paraissent pas avoir été suffisamment pris en compte par les expertises de l'Agence.

Par exemple, la mise en place des masters MEEF (Métiers de l'Éducation, de l'Enseignement et de la Formation) portés par les ESPE (École Supérieure de la Pédagogie et de l'Enseignement), qui incarne les difficultés que nous avons rencontrées produites par le télescopage entre les processus d'évaluation des bilans (contrat 2009-2012) et le calendrier des réformes à concevoir simultanément, a entraîné le retrait des spécialités « enseignements » qui figuraient auparavant au sein de nos mentions de master « disciplinaires » (7 spécialités). Pourquoi reprocher à certaines de ces mentions (LLCM) de ne plus mettre en œuvre de « parcours enseignement » ?

L'impression générale suivante est que l'expertise de nos maquettes de diplômes, de master en particulier, s'est inscrite dans un cadrage qui a privilégié une évaluation du bilan du contrat s'achevant. L'approche semble logique et devrait entraîner l'adhésion de la communauté. Il nous semble qu'elle a néanmoins été instruite au détriment du projet. L'offre de master de Paris Diderot compte un grand nombre de mentions et/ou spécialités en très forte restructuration, notamment du fait de la mise en cohérence de ces formations au niveau SPC. Pour certaines d'entre elles, l'évolution est telle que le dossier constitué pour le prochain contrat relève davantage d'une création (non évaluée par l'AERES) que d'un simple renouvellement. Or, c'est précisément dans le cas des dossiers de ce type que nous constatons une notation à la fois sévère et ignorante de ce contexte particulier (LLCM, Psychologie, Lettres). Ce sont les items « pilotage » qui sont évalués C alors même que le pilotage est l'aspect sur lequel a porté l'effort principal des équipes pédagogiques et des conseils de Paris Diderot. L'établissement a donc demandé le retrait de ces notes. Il serait dommageable que les maquettes qui ont fait beaucoup d'efforts pour répondre aux évolutions institutionnelles en cours se voient pénalisées parce que leurs projets ne sont peut-être pas encore totalement aboutis, du fait même des bouleversements qui sont entrepris.

Pour certaines mentions, l'évaluation surprend en raison du grand nombre d'erreurs ; des incohérences de notation s'en suivent. C'est le cas de la mention « Biologie Cellulaire, Physiologie, Pathologies » (BCPP), pour laquelle nous avons organisé un échange avec l'Agence, et avons obtenu un nouveau rapport qui après correction des erreurs factuelles a permis le retrait des notes C. Nous souhaiterions souligner que cette mention a été particulièrement exposée durant le travail de mise en cohérence de l'offre de formation au niveau SPC. D'abord, en raison du nombre important de partenariats qui la caractérisent ; ensuite, du fait du nombre tout aussi important de spécialités que la mention héberge (14). Elle devenait ainsi symbolique des possibilités de regroupements autour d'un secteur bien identifié. L'évaluation par l'AERES recommande néanmoins l'évolution vers la scission, et la mise en place de deux ou trois mentions distinctes ; anticipant les effets de la prochaine mise en place d'une nomenclature pour les mentions du diplôme de master, les responsables pédagogiques de BCPP ont été particulièrement attentifs à cette recommandation de l'expertise, et proposent d'ores et déjà le passage à deux mentions.

Il existe d'autres mentions pour lesquelles l'incompréhension de l'expertise domine. La spécialité « Energie, écologie, société » (E2S), dont les enseignements n'ont pas encore été ouverts aux étudiants (il n'y a donc aucun « bilan ») et c'est la raison pour laquelle l'item « insertion professionnelle » n'est pas expertisé) se voit ainsi reprocher le choix d'une structure des enseignements de « M2 suspendu » alors qu'elle ne revendique pas ce choix, et que ce dernier ne correspond pas à la SE proposée. Il est exact que la mention ne possède pas son M1 propre. Chaque spécialité s'appuie sur des M I associés en science dure pour la spécialité IPE, et d'une grande variété en sciences humaines et sociales pour E2S. Les spécialités et la mention sont le lieu où l'interdisciplinarité se construit avec des étudiants ayant les bases de leur discipline propre. Il s'agit d'une structure M1-M2 en « Y », somme toute très classique, et non d'une mention « suspendue ». Nous souhaiterions que les mentions et spécialités sans bilan puissent bénéficier d'une évaluation « au fil de l'eau » après au moins deux années de fonctionnement.

Quelques autres exemples significatifs méritent d'être rapidement évoqués.

Pour la licence de géographie, l'avis rendu par l'AERES a mis en évidence plusieurs points majeurs d'incompréhension. On a reproché la faible ouverture aux autres disciplines alors que 3 enseignements hors de la discipline sont proposés dès le L I. L'AERES évalue négativement un parcours Enseignement qui n'est pas proposé dans la maquette et qui semble avoir été confondu avec un parcours Majeure Géographie, Mineure Histoire destiné aux étudiants désireux de se familiariser avec les deux disciplines majeures des concours de l'enseignement d'Histoire/Géographie du secondaire et qui impose donc logiquement des UE optionnelles ET libres dans la diversité des enseignements d'histoire. Les dispositifs d'aide à la réussite, le suivi des étudiants, l'intérêt pour l'avenir des étudiants ont été jugés trop faibles. Pourtant, différentes initiatives ont été mises en place dans le cadre des enseignements de professionnalisation. Enfin, les efforts faits pour proposer des enseignements nouveaux et adaptés aux problématiques actuelles n'ont pas été relevés.

Pour la Psychologie, l'ambivalence de l'évaluation repose sur le paradoxe suivant : ce qui est reproché constitue dans un même temps ce qui a été évalué comme étant notre principale force. La licence et le master de psychologie, dont la très forte attractivité a été soulignée, reposent sur un projet pédagogique cohérent visant à former des psychologues cliniciens dont il est démontré aujourd'hui que l'insertion professionnelle est plus que louable. La formation délivrée en Licence est bien mono-disciplinaire, même si nous ne nions pas la spécificité de notre orientation clinique : la licence demeure généraliste avec notamment plus de 42% des enseignements de la L I réservés aux autres sous-disciplines de la psychologie.

Quant aux soit disant conséquences, on ne peut nous reprocher une absence de passerelles ou de débouchés clairement définis à l'issue de la L3 : l'UFR jusqu'à présent, avec l'aide des services centraux, n'a eu aucune difficulté à accompagner des réorientations qui restent exceptionnelles.

Le parcours tubulaire dénoncé par l'évaluateur allant de la licence au master est en réalité la raison principale de l'attractivité de nos formations au-delà de l'excellence scientifique et de la renommée de son corps enseignant (le projet pédagogique du Master a obtenu la note de A). En effet, la sélectivité de la licence, le sérieux du recrutement de l'équipe pédagogique mesurent la motivation et l'adéquation du projet de l'étudiant à notre formation. Nous rappelons le taux exceptionnel d'abandon en L1 de 6,85% (14 étudiants). Par ailleurs, c'est l'assurance une fois entré en licence d'obtenir un master de psychologie qui nous différencie des autres UFR de notre discipline. Nous rappelons que 96% de nos diplômés de M1 s'inscrivent en M2. 86% d'entre eux seront titulaires l'année suivante du titre de psychologue clinicien.

D'autres évaluations traduisent par contre bien souvent de réelles faiblesses structurelles qui nous ont conduits à des repositionnements portant sur les formations et sur les équipes. Le « retour d'expertise » a joué dans ce cas un rôle moteur extrêmement positif que nous tenons à souligner :

Par exemple, la maquette du Master Biogéosciences (BGS) de l'Université Paris Diderot va évoluer. L'objectif sera d'orienter le Master BGS sur les sciences de l'Environnement et l'écologie au sens large. Cette mention formera de nouvelles générations de scientifiques et de gestionnaires de l'environnement ayant une vision pluridisciplinaire du fonctionnement de la biosphère, en relation avec les composantes sociales, géologiques et biologiques des pressions anthropiques agissant sur l'environnement. Cette pluridisciplinarité nous permettra d'occuper une niche dans ce domaine qui est très peu représenté dans les autres Universités d'Ile-de-France (via des aspects tels que l'ingénierie de l'environnement, la géobiologie, l'approche sociale et géographique des problématiques environnementales), car elle se distinguera des formations Franciliennes déjà existantes en écologie fondamentale et biologie évolutive.

La SE de ce futur Master sera centrée sur les aspects pluridisciplinaires par essence de l'analyse et de la gestion des écosystèmes et de l'environnement. Ce Master déclinera cette pluridisciplinarité en proposant en M1 deux parcours :

- le parcours Géobiologie, représentant l'interface entre les sciences de l'Environnement et les sciences de la Terre, qui débouchera sur le M2 spécialité Recherche "Géochimie, Géobiologie et Environnement" de l'IPGP - Paris Diderot et ensuite sur l'ED de l'Institut de Physique du globe de Paris Diderot ;
- le parcours Environnement, avec deux colorations suivant que les étudiants se destinent ensuite à la spécialité de M2 "Ingénierie biologique pour l'Environnement" de l'UPEC, ou bien à la spécialité de M2 "Espace et Milieux" de Paris Diderot (cette dernière coloration permettant également une passerelle vers le M2 Approche Interdisciplinaire des Energies de demain, spécialité "Energie, Ecologie, Sociétés" de Paris Diderot). La coloration « Espace et Milieux » représentera l'interface entre l'environnement, l'écologie et les sciences sociales, en étant centrée sur des formations à la gestion des territoires et des ressources ; la coloration « Ingénierie biologique pour l'environnement » représentera l'interface entre l'environnement et l'ingénierie écologique, l'agronomie et les biotechnologies.

La mention Santé publique prend également en compte les propositions pertinentes des experts et propose dans ses réponses la fusion de deux spécialités, et la modification de l'intitulé d'une autre spécialité.

Au total, l'Université Paris Diderot reste évidemment très satisfaite de l'évaluation positive de l'AERES pour l'ensemble de son offre de formation. Une large part de ce succès repose certainement sur de nombreuses co-habilitations réussies dans le cadre de Sorbonne Paris Cité, mais aussi avec les établissements voisins (IPGP, UPI, UP4, UP6, UPII, UPI2, ENS, Polytechnique, Observatoire, CNAM) qui permettent de construire des formations réunissant les meilleures expertises. Un fort adossement à la recherche reste un atout déterminant dans l'élaboration de notre offre de master. De nombreuses spécialités à finalité plus professionnelle ou indifférenciée, fonctionnant pour la plupart en apprentissage par alternance, présentent des niveaux d'insertion professionnelle élevés. Elles contribuent, avec nos spécialités recherche au très remarquable positionnement scientifique et socio-économique de nos mentions de Master, qui remporte 89% de A+ et de A

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de toute ma considération.

Vincent Berger



EVALUATION DES DIPLOMES : LICENCE – Vague D
ACADEMIE : PARIS
Etablissement déposant : Université Paris Diderot
Etablissement(s) co-habilité : -
Mention : Sociologie
Domaine : SHS

Le rapport d'évaluation de la licence de sociologie par l'AERES pointe quelques faiblesses auxquelles nous apportons ci-dessous quelques éléments de réponse.

• **Dispositifs d'aide à la réussite**

Le contexte : En octobre 2012, l'UFR de Sciences Sociales, anciennement située sur la Dalle des Olympiades dans le 13ème arrondissement, a déménagé dans de nouveaux locaux à Bibliothèque François Mitterrand, rejoignant ainsi l'ensemble des autres formations de l'université. Après quelques mois de perturbations logistiques liées à la préparation et l'effectuation de ce déménagement, les étudiants de L3 suivent désormais leurs cours à Olympe de Gouges, bâtiment situé sur le site des Grands Moulins. En outre, ils rejoignent les étudiants de L1 et de L2 sociologie, gérés par le département LSH qui suivaient par le passé leurs cours sur ce même site. Et tous sont désormais plus proches de la scolarité de l'UFR.

Nous attendons de ce déménagement des répercussions positives sur le repérage et l'appropriation des lieux, notamment par les nouveaux arrivants en L1 pour lesquels une semaine d'intégration était organisée en début de scolarité afin de les aider à se familiariser avec les lieux.

Enfin, un rapprochement entre les enseignants et les étudiants d'une part et entre les étudiants des autres disciplines (économie, histoire, géographie) sera également attendu. En ce sens, ce nouveau paysage facilitera la conduite des doubles parcours proposés par l'UFR de Sciences Sociales.

Concernant les actions proprement dites de l'aide à la réussite en licence, il convient de distinguer celles qui ont déjà été testées et qui ont donné les preuves de leur efficacité et pour lesquelles nous souhaiterions continuer de bénéficier du soutien nécessaire pour leur poursuite, de celles qui sont à mettre en place et qui n'ont peut-être pas été suffisamment formalisées dans la maquette.

Le dispositif d'aide à la réussite expérimenté a en effet permis d'amener de plus en plus d'étudiants à décrocher leur diplôme (85% de réussite en 2011-2012 en L2 et en L3) et de réduire le taux d'abandon en cours de cursus. Ces résultats ont été obtenus grâce à la combinaison de plusieurs actions, certaines opérant en amont des choix opérés par les étudiants (orientation active via le portail APB, visite destinées aux lycéens dans les établissements secondaires, informations dispensées aux étudiants, aux parents et aux enseignants chargés de l'orientation des lycéens lors des journées portes ouvertes et salons APB) d'autres consistent à prendre en charge les primo entrants en L1 dès le premier jour (semaine d'intégration organisée par l'UFR de sciences sociales et qui consiste à familiariser les jeunes

étudiants avec l'environnement de l'université et leur expliquer le mode de fonctionnement de l'université), et enfin certaines autres actions mises en place accompagnent les étudiants tout au long de leur parcours de la L1 à la L3 (modalité de contrôle terminal pour les salariés et les sportifs de haut niveau, cours et modalités de contrôle de connaissances adaptés pour le public « empêché », adaptation de l'offre de formation pour les étudiants en mobilité (ERASMUS), avec cependant un renforcement du dispositif lors de la première année par le tutorat qui se retrouve dans la prochaine maquette complètement intégré à l'UE PPP. Ce choix a été bien discuté en conseil des enseignements et d'UFR et sa validation est justifié tant sur le plan pédagogique que sur celui de la soutenabilité budgétaire de l'UFR qui nous ont conduits de fait vers une meilleure optimisation des ressources en construisant un programme d'accompagnement performant visant à la fois une meilleure réussite et une préparation progressive à la professionnalisation.

En effet, suivant les recommandations de l'AERES du précédent quadriennal, consistant à renforcer l'accompagnement pour réduire l'échec et à favoriser la professionnalisation à l'issue de la licence, l'UFR a restructuré sa formation autour de 3 points principaux : le renforcement du tutorat, la méthodologie du travail universitaire et le PPP. La mise en place du Plan réussite en Licence par l'Université et les moyens financiers supplémentaires dont a bénéficié l'UFR pendant 3 années ont permis de bien asseoir ces actions en offrant aux étudiants de meilleures conditions de travail : des petits groupes de TD de 25 étudiants, des conférences variées de professionnels du métier permettaient le renforcement dans la préparation à la professionnalisation, l'organisation d'une semaine d'intégration à chaque rentrée universitaire, l'acquisition et l'équipement d'une salle informatique pour les enseignements de méthodes quantitatives et d'enquête de terrain en L3, etc...

Sur le plan pédagogique, il s'est avéré utile et souhaitable (d'après deux enquêtes par questionnaires menées auprès des étudiants de L1 pour recueillir leurs attentes vis-à-vis de ce dispositif) d'intégrer ce dispositif de tutorat au PPP puisque dans les faits les tuteurs et les intervenants dans le PPP travaillaient en étroite collaboration pour un accompagnement optimal.

Toutefois, notre inquiétude quant à la conduite de ce dispositif est vive, car la suspension de soutien à toutes ces mesures risque de compromettre les acquis en termes de réussite et d'altérer notre faisabilité en la matière. A ce titre, nous avons ainsi vérifié les effets négatifs de la suppression du PRL, lequel s'est traduit par un accroissement des effectifs de groupes de TD dans plusieurs UE (notamment en salle informatique où il est difficile de travailler à 3 ou plus sur un ordinateur !)

Les experts s'interrogent sur les choix de l'UFR à réduire la capacité d'accueil de la première année de licence et la manière de sa mise en place. Il faut rappeler que la capacité de la licence de sociologie est de 120 étudiants en L1, 80 en L2 et L3. Avec l'augmentation des taux de réussite en L1 et en L2, l'UFR s'est retrouvée avec des flux d'admis en L2 et en L3 supérieurs à ses capacités d'accueil (101 inscriptions pédagogique en 2011 et 106 en 2012). A moyens constants, voire en diminution, et dans une hypothèse d'une amélioration continue des taux de réussite en L1, il était plus raisonnable de s'orienter vers une légère diminution de la cohorte de départ (de 120 à 110) et d'une hausse de la capacité d'accueil en L2 et en L3 afin d'absorber ces flux d'étudiants validant leur année (pages 5 et 14 de la maquette) et de continuer à proposer une offre de formation de qualité aux étudiants de sociologie.

Enfin, s'agissant de l'accompagnement des étudiants (en particulier ceux souffrant de difficultés de suivi), nous déplorons, tout comme les évaluateurs de l'AERES, ne pas pouvoir – du fait de manque de moyens – mettre en œuvre un « enseignement de remise à niveau ». Toutefois, conscients de l'intérêt de ce type de dispositifs, l'équipe pédagogique soutenue par l'UFR s'est organisée de manière à mettre en œuvre un certain nombre d'actions et de mesures visant les mêmes objectifs. C'est le cas des « cours de soutien » proposés à tous les étudiants entre les deux sessions d'examens, des « cours de remises à niveau » sous format de « dettes » pour les étudiants arrivant en cours de cursus et n'ayant pas suivi les enseignements jugés « fondamentaux » pour la discipline, et enfin des séances de « remises à niveaux intégrées aux cours », dont la visibilité n'apparaît peut-être pas clairement dans la maquette. A titre d'exemple, dans les UE d'enquête de terrain en L3, les enseignants procèdent à des tests de niveau dès le démarrage des enseignements. Cette opération permet ensuite de proposer quelques séances de remise à niveau en statistiques afin de garantir un socle commun permettant la poursuite du programme dans les conditions pré établies.

•Insertion professionnelle et poursuite des études choisies

Les experts de l'AERES s'interrogent également sur la poursuite d'études et l'insertion professionnelle. Nous savons à ce jour que 4 étudiants sur 10 diplômés d'une licence de sociologie poursuivent leurs études dans l'une des 5 spécialités de master offertes par l'UFR de Sciences Sociales. Bien que faible, ce taux de poursuite est en augmentation. Le souci de l'UFR de drainer plus d'étudiants dans le master de l'UFR est très présent et apparaît clairement dans les choix de parcours que propose désormais la formation. L'articulation Licence/Master après l'effort considérable de construction des doubles parcours constituera à moyen terme une des principales préoccupations de l'UFR de sciences sociales. De même, à l'avenir, une information sur les possibilités d'orientation vers les masters de l'université confédérale USPC sera mise en place.

S'agissant des questions relatives à l'insertion professionnelle des diplômés de licence de sociologie, -préoccupation légitime s'il en est- il apparaît que l'équipe pédagogique de la licence ainsi que l'UFR de sciences sociales se sont trouvées en situation de grande fragilité, liées à une faiblesse des moyens financiers et humains pour mener à bien une telle investigation. La réorganisation interne et un étayage de l'équipe devrait permettre de répondre à cette préoccupation de traçabilité.

Toutefois, l'Observatoire de la vie étudiante de l'université a réalisé pour la première fois une enquête sur le devenir des étudiants diplômés d'une licence générale à Paris Diderot six mois après l'obtention de leur diplôme. Les résultats de cette enquête n'étaient pas encore disponibles lors de l'envoi de ces maquettes. Nous les avons désormais à notre disposition et nous pouvons ainsi constater que parmi les 63 diplômés en sociologie en 2011, 27 sont en poursuite d'études à Paris Diderot dont 25 à l'UFR de Sciences Sociales soit un taux de 40% environ. Ceux qui ne se réinscrivent pas à Paris Diderot, sont aussi en poursuite d'études : ils sont 21 sur les 25 répondants à l'enquête à se déclarer en 2ème cycle dans une autre université francilienne. Parmi les études poursuivies nous retrouvons majoritairement des spécialités non fournies par notre établissement (des master en Education et Formation, en Démographie, en Sciences des religions et sociétés, etc...).

En plus des enquêtes d'insertion mises en place par l'OVE de Paris Diderot auprès des diplômés de licence 6 mois puis 18 mois après l'obtention du diplôme de licence, l'UFR de sciences sociales souhaite mettre en place un dispositif interne

permettant de maintenir le contact avec les étudiants diplômés afin de suivre de près leur devenir. Cette ambition nécessite, bien évidemment de disposer des moyens financiers et humains nécessaires. Cette action pourrait aussi nourrir les enquêtes de l'OVE en leur fournissant les coordonnées, souvent renouvelées, des étudiants qui quittent l'université (le taux de réponse à 69% des enquêtes insertion des licences pourrait ainsi être augmenté).

•Pilotage de la licence

Afin de pallier les difficultés de pilotage de la licence liée à la fragilité des moyens, l'UFR de sciences sociales est en train de mettre en place un Conseil de licence, opérationnel dès la rentrée 2013-2014 qui sera composé de 3 responsables d'année et d'un directeur/directrice de licence chargé.e de coordonner l'ensemble de la formation.

En outre, et dans la perspective du prochain quinquennal, pour chacun des parcours proposés, deux binômes composés d'un responsable du côté de la sociologie et d'un responsable du côté de l'économie ou de l'histoire seront désignés pour gérer cette nouvelle offre de formation.

Cette organisation, marquant l'implication profonde de l'équipe pédagogique dans l'enseignement et le pilotage de la licence, permettra de compenser une grande partie des faiblesses pointées par l'AERES.

Du point de vue de la gestion de la scolarité, jusque-là les L1 et les L2 étaient gérés par le département LSH, l'introduction de ces doubles licences constituera certes une contrainte supplémentaire dans la gestion des plannings dont il conviendra de bien anticiper la lourdeur et la complexité. Le partenariat engagé avec l'UFR de GHSS (s'illustrant notamment par la mise en place, à titre expérimental, d'une plateforme financière) commune entre les deux UFR marque l'intention de trouver des modalités d'allègement de l'organisation administrative des offres de formations.



Vincent Berger